



Le 16 juillet 2008

Monsieur Denis Lemelin
Président national
377, rue Bank Street,
OTTAWA (Ontario)
K2P 1Y3

Monsieur le Président,

La municipalité d'Authier-Nord appui votre démarche auprès du gouvernement concernant la non déréglementation du service postal.

Postes Canada dispose du privilège exclusif sur la poste-lettres afin de pouvoir en tirer assez d'argent pour assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population peu importe l'endroit où les gens habitent dans ce vaste pays qu'est le Canada, qu'il s'agisse d'un grand centre urbain ou d'une collectivité rurale ou éloignée. Alors Postes Canada devrait continuer de bénéficier du privilège exclusif sur la poste-lettres, grâce auquel elle est en mesure d'assurer un service postal universel.

Si un service postal universel est déréglementé, les entreprises concurrentes s'empareront des secteurs urbains rentables et du courrier d'affaires, laissant au service postal public les activités qui ne génèrent pas de profits, comme la livraison du courrier en région rurale et la livraison du courrier personnel.

En plus de subir les conséquences d'une hausse des tarifs, la population ferait probablement face à une diminution des services si Postes Canada devraient être déréglementés.

Il en viendrait une diminution d'emploi et c'est les régions rurales et les femmes qui en seraient les plus durement touchées.

En 1996, 91% des répondants à un sondage effectué par la firme Angus Reid étaient d'avis que le service universel à tarif uniforme était l'un des meilleurs aspects de Postes Canada.

C'est pourquoi nous aussi nous disons non à la déréglementation de Postes Canada et que vous fassiez parvenir cette lettre d'appui aux personnes concernées.

Merci de votre attention et veuillez agréer, monsieur le Président national, nos salutations distinguées.

Diane Collard
Dir. gén./sec.-très.


ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureau de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Municipalité d'Authier-Nord fasse parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.


Diane Collard
Dir. gén./sec.-très.